

PAROLES RAPPORTÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

I. Ponctuation et structure de la phrase

Discours direct : Jeudi, Paul a dit à Pierre : « »

Discours indirect : Jeudi, Paul a dit à Pierre que

Quand on passe du discours direct au discours indirect, on supprime les guillemets et on modifie la structure de la phrase :

1. Si la phrase rapportée est déclarative, on l'introduit par « **que** » et elle se termine par un point.
 Ex :

2. Si la phrase est interrogative, on l'introduit par « **si** » pour l'interrogation totale ou par un **mot interrogatif** pour l'interrogation partielle. L'ordre des constituants redevient Sujet + Verbe + Compléments et l'on remplace le point d'interrogation par un point ordinaire.
 Ex :

3. Si la phrase est impérative, on l'introduit par « **que** » suivi d'un verbe au **subjonctif** ou par « **de** » suivi d'un verbe à l'**infinitif**.
 Ex :

4. Si la phrase est exclamative, il faut en général la modifier profondément. On remplace le point d'exclamation par un point ordinaire.
 Ex :

II. Les différents changements

	Discours Direct	Discours Indirect
Personne		
Temps des verbes (uniquement quand le verbe introducteur est au passé)		
Compléments de temps		
Compléments de lieu		

